



**Déclaration des élu·e·s CGT EDUC'ACTION à la CAPA de passage à la Hors-Classe
Lundi 27 mai 2019**

Monsieur le Recteur, Mesdames et Messieurs les membres de la CAPA,

À nouveau, l'ensemble des organisations syndicales de l'Éducation nationale appellent à la mobilisation le 9 mai 2019. Plus de 200.000 agents ont répondu présents partout en France pour la défense du service public et contre la réforme gouvernementale de la Fonction Publique. L'objectif, on le sait, est d'accroître le recrutement de contractuel·les au détriment des emplois statutaires, d'engager des plans de départ de fonctionnaires et de supprimer des dizaines de milliers d'emplois, de privilégier une politique de rémunération au mérite, de vider de leurs compétences les instances de représentation des personnels.

Cette réforme présentée par le gouvernement comme une « modernisation de la fonction publique » a pour but de supprimer des emplois publics, de remplacer l'emploi statutaire par la précarité, de renforcer l'arbitraire et la concurrence entre les personnels au nom du pseudo-mérite. Elle menace également les usagers des milieux populaires car l'égal accès aux services publics va encore se dégrader.

La CGT revendique des créations d'emplois statutaires, l'arrêt du recours à la précarité accompagné d'une titularisation sans condition de tous les non titulaires, la revalorisation des salaires qui commence nécessairement par une augmentation uniforme de 300€ pour tous, l'abandon du jour de carence, la pérennisation du système de retraite par répartition et des régimes particuliers, des moyens budgétaires nécessaires à l'accomplissement des missions de service public.

Pour les professeur·es certifié·es cette politique se traduit de façon directe par la réforme du lycée et du baccalauréat.

La réforme du lycée sera effective dès la prochaine rentrée.

Un des premiers objectifs de cette réforme est de supprimer des emplois d'enseignant·es, ce qui s'inscrit dans le projet CAP 2022 de destruction de 120 000 emplois dans la Fonction publique.

Un autre est d'économiser de l'argent sur le dos des jeunes issus des catégories populaires en réduisant la quantité et donc la qualité de l'offre d'enseignement.

A cela s'ajoutent des attaques plus pernicieuses : la concurrence de tous contre tous et un énième alourdissement de la charge de travail.

La concurrence aura rapidement lieu entre les disciplines pour savoir comment vont se répartir les heures des spécialités et les 'marges' entre discipline. Le résultat se fera établissement par établissement, en fonction des relations entre les équipes disciplinaires et, bien entendu, du bon vouloir du chef d'établissement. La mise en concurrence va créer une ambiance délétère dans les salles des profs - d'autant plus que les perdants verront les postes disparaître dans leur discipline et/ou dans leur lycée. Ce n'est donc pas qu'un moyen pour détruire des postes, c'est également l'occasion de freiner toute riposte collective en développant le 'chacun pour soit' déjà trop présent. Et après, l'institution réclame du travail en équipe, quelle contradiction!

Depuis des années, la charge de travail des professeur·es de lycée n'a fait qu'augmenter avec les multiples injonctions de l'institution, le développement du numérique et les classes de plus en plus surchargées. La réforme va entraîner des changements de programme, plus ou moins profonds selon les matières, sur les niveaux 2nde et 1ère. Elle modifie également profondément le fonctionnement des établissements et oblige les personnels à faire face à de nouveaux changements importants. Cette « dictature du changement

permanent », comme l'appelle Danièle Linhart, spécialiste de l'évolution du travail et de l'emploi, vise à fragiliser les enseignant.es en les plongeant dans un profond sentiment d'insécurité.

De plus, pour s'assurer la docilité des personnels, le ministère se dote avec l'article 1 de la loi dit de « confiance » d'une mesure répressive pour empêcher les agent.es d'exprimer leur opposition. La pression de notre hiérarchie pour museler les actions des enseignant.es en lutte contre les réformes s'exerce déjà sur les personnels mobilisés auxquels nous apportons notre soutien.

Revenons à l'ordre du jour.

La CAPA de promotion à la hors classe est une CAPA toujours très attendue par les collègues, car, dans le contexte de la politique austéritaire actuelle, elle représente la seule réelle possibilité de rattrapage de la perte de pouvoir d'achat. En effet, il faut rappeler que le blocage des salaires dans la Fonction publique, initié en juillet 2010, a fait perdre aux fonctionnaires près de 15 % de pouvoir d'achat depuis 2000. Cela correspond à plus de 300€ de perte de pouvoir d'achat pour un collègue entrant dans le métier. Dans ces conditions, la volonté du gouvernement de pérenniser les politiques antérieures est inacceptable.

La CGT Educ'Action refuse la rhétorique qui consiste à dire que la dette et le déficit public imposent des sacrifices à tous. Ce ne sont pas aux personnels de payer une crise dont ils ne sont en rien responsables alors que le gouvernement continue d'offrir des milliards d'euros de cadeau au patronat à travers le CICE par exemple.

Et ce n'est pas le PPCR qui va permettre de réellement revaloriser les salaires.

La CGT Educ'action tient à réaffirmer ses revendications pour une véritable revalorisation salariale garantissant l'égalité professionnelle par notre attachement à un système égalitaire d'avancement automatique sur 18 échelons, par une promotion déconnectée de l'évaluation professionnelle, par une grille indiciaire de rémunération compensant la perte du pouvoir d'achat depuis 2000 et reconnaissant nos qualifications.

De plus, nous profitons de cette CAPA de promotion à la Hors classe pour rappeler que les nouvelles modalités d'évaluation des enseignant.es conduit au découragement des collègues dont certains se sentent victimes de l'arbitraire le plus total avec des appréciations finales souvent perçues comme injustes et bien loin de la bienveillance dont font preuve les collègues auprès de leurs élèves.

De plus, beaucoup s'inquiètent de l'opacité du système : des avis non motivés et non communiqués, ni par le rectorat, ni par leurs chefs d'établissements, ni par leurs inspecteurs. Est-ce cela l'école de la confiance ?

Enfin, la CGT Educ'Action Nantes tient à souligner sa volonté de défense des commissions administratives paritaires et des CHSCT, remises en cause par le gouvernement. La CGT rappelle son attachement aux commissions paritaires, qui sont et doivent rester l'outil de gestion des carrières des personnels. Car le paritarisme fait blocage aux favoritismes et passe-droits divers. Car c'est un acquis en matière de transparence et de traitement égalitaire des carrières des personnels. Les élus CGT y siègent sur la base de l'intérêt des personnels.

A contrario du projet gouvernemental, la CGT plaide dans l'éducation pour des CHSCT bien plus nombreux, par exemple au niveau de chaque établissement. Il ne s'agit pas d'utopie, il s'agit juste de rappeler une évidence si l'on veut vraiment améliorer la santé au travail : un vrai CHSCT par collège, par lycée, par circonscription minimum pour les écoles.

C'est toute cette politique que condamne la CGT Educ'action et elle rappelle que ce sont seulement les mobilisations des personnels, en particulier par la grève, qui permettront de la faire reculer.

Nous concluons par nos remerciements aux personnels du rectorat qui restent disponibles pour les personnels et leurs représentant.es et qui subissent également de plein fouet les restrictions budgétaires avec des suppressions de poste ainsi que la dégradation de leurs conditions de travail avec le dogme « faire toujours mieux et plus avec moins de moyens ».

